01/10/2026

TRAIL SEMI-URBAIN NOCTURNE DE VOUZIERS

28 NOVEMBRE 2026

REGLEMENT TRAIL ET RANDONNEE

Organisation : L'épreuve est organisée par Vouziers Oxygène, la Ville de Vouziers et l'Office Municipal des Sports de la Ville de Vouziers. Le parcours emprunte le halage, une demande d'autorisation a été formulée par la Ville de Vouziers auprès de Voie Navigable de France.

Signalisation et balisage du parcours : Les signaleurs seront équipés de gilets jaunes et de dispositifs lumineux.

Le parcours sera balisé par des rubans de signalisation rétro-réfléchissants, des panneaux fléchés réfléchissants et de la rubalise blanche et rouge.

Les obstacles naturels à caractère dangereux seront marqués par une bombe de couleur phosphorescente.

Admission : Pour les non licenciés la présentation d'un certificat médical (ou une photocopie) de moins d'un an, de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire, une licence Athlétisme ou le PPS sont obligatoires pour les inscriptions sur ledossard.com.

- Trail 5, 10, 15 kms ouvert aux coureurs licenciés de la FFA et aux coureurs non licenciés majeurs ou mineurs nés en 2012 et avant.
- Trail 5 kms ouvert aux minimes (nés en 2012 et 2013).
- Randonnées ouvertes à tous, sans restriction d'âge, aucun certificat médical d'aptitude physique n'est requis.

Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent.

Inscriptions :

* Trail : 5 kms 7 € ; 10 kms 11 € ; 15 kms 13 € les inscriptions sur place seront majorées de 3 euros.

* Randonnée : 5 ou 10 kms 3 € Inscriptions sur place uniquement.

par avance par courrier, et sur ledossard.com (tout dossard non retiré sera facturé au club correspondant).

- Melle Annabelle Becker, 2 rue de Quatre Champs, 08400 Toges, 03 24 30 39 69 ou 07 87 28 03 81 ; vouziers-oxygene.secretariat@outlook.fr

sur place salle Bellevue accès par le Parc Bellevue ; Entrée du Parc Bellevue par la rue de Condé ou par la rue Paul Drouot - Majoration de 3 euros.

Challenge ENTREPRISE/ASSOCIATIONS/CLUBS HORS COURSE A PIEDS

Voir le règlement spécifique ci-après.

Parking : parking du Champ de Foire, rue de Condé devant l'entrée du Parc, rue Paul Drouot devant l'entrée du Parc, près du Gymnase Syrienne, rue Verte .

Dossards : Retrait à partir de 17h à la salle Bellevue de Vouziers.
Plus de retrait possible à moins de 15 minutes du départ.

Attention les dossards (inscription sur Ledossard.com par les clubs, non payés à l'inscription) non retirés seront facturés au club.

Un dossard sera remis contre le bulletin d'adhésion, paiement de l'inscription, présentation de justificatifs : licence ou certificat médical (photocopie) de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et après vérification du bon fonctionnement de la lampe frontale.

Départ :

- trail 18h30
- randonnée 18h00

Equipement : Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météorologiques du moment. Nous sommes en décembre et de nuit !

Matériel : Une lampe frontale en bon état de marche est obligatoire. (Vérification à la remise du dossard). Un vêtement équipé de dispositif réfléchissant est aussi conseillé.

Bâtons marche nordique admis pour les randonneurs, les participants équipés veilleront à ne pas gêner les autres participants. Un déport sur la droite est souhaitable à l'arrivée des coureurs.

Un équipement pouvant contenir un téléphone, une veste imperméable, des gants, bonnet et vêtements chauds est vivement conseillé.

Ravitaillement : A chaque passage sur le site de Bellevue, liquide (et solide, pour le 15 kms).

Un ravitaillement solide et une boisson chaude seront offerts après l'arrivée, devant la salle Bellevue.

Classement et récompenses : Classement scratch 5 premiers homme/femme, récompense (lots/paniers garnis).

Douches : La Ville de Vouziers met à la disposition des participants les douches du gymnase Syrienne.

Avertissement : En raison de la nature accidentée des sentiers et chemins traversés sur le parcours, l'épreuve est fortement déconseillée aux coureurs /randonneurs fragiles des chevilles ou des genoux.

Les participants coureurs ou marcheurs sont soumis aux règles du code de la route.

Pour participer il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve et d'être entrainé pour cela.

- D’avoir acquis préalablement à l’épreuve, une réelle capacité d’autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes potentiels liés à des conditions climatiques difficiles, à la fatigue, à l’obscurité, à la nature du parcours ….
- D’être pleinement conscient que pour une telle épreuve, la sécurité dépend de la capacité du participant à s’adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Assistance : les VTT suiveurs et les véhicules tout terrain à moteur sont interdits sur le parcours, sauf véhicule balai.

Secours : une équipe de pompiers ou une ambulance, un médecin joignable qui sera à Vouziers (08400).

Chaque participant se présentant sur le départ, se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tous recours contre l’organisation en cas d’accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

L'organisateur se réserve le droit de stopper un coureur jugé mal éclairé ou en difficulté.

Assurance : Vouziers Oxygène est couvert par une assurance à responsabilité civile.

Droit à l’image : L’organisateur se réserve le droit de diffuser dans des milieux exclusivement à caractère sportif, les photos ou reportages, ou à les utiliser pour la confection de supports publicitaires locaux. Le coureur devra exprimer son éventuel refus lors de l'inscription.

Diffusion des résultats : Les résultats seront diffusés dans tous les clubs et sur les sites à caractère sportifs exclusivement.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat ou de photos les concernant, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Respect de la nature et de l’environnement : Chaque participant s’engage à laisser la nature et l’environnement comme il les a trouvés, sans papiers, ni déchets plastiques ou autres.

Respect humain : Chaque participant s’engage à respecter les autres participants, traileurs ou randonneurs, les organisateurs, les bénévoles, l’équipe de secours et de sécurité, et les spectateurs.

Respect du règlement de l’épreuve : chaque participant s’engage à prendre connaissance du présent règlement et à l’accepter.

CHALLENGE ENTREPRISES DU TRAIL URBAIN NOCTURNE DE VOUZIERS

Ce règlement s’impose à tous les participants inscrits au Challenge Entreprises du Trail Urbain Nocturne (TUN) de Vouziers.

Pour participer à ce challenge TUN, chaque participant doit accepter, lors de son inscription en ligne, le règlement de l’événement du TUN et participer sous les mêmes conditions que les autres compétiteurs.

01/10/2026

Article 1. Qui peut participer à ce challenge ?

Les entreprises du secteur privé, du secteur public, les services de l'État (Armée, Gendarmerie, pôle scolaire, Pompiers...), les associations et les clubs sportifs (hors club d'athlétisme) peuvent participer à ce Challenge.

Article 2. Composition de l'équipe :

6 participants par Équipe*

Chaque entreprise inscrite devra former une équipe par ses propres moyens. Une équipe est constituée de la manière suivante :

- 2 participants sur le circuit « Trail - 15 km »
- 2 participants sur le circuit « Trail - 10 km »
- 2 participants sur le circuit « Trail - 5 km »

NB : Il ne sera pas possible de modifier le nombre de participants par distance.

* Les équipes doivent être impérativement mixtes. (1 homme/1 femme)

Modalités Particulières :

Si l'entreprise n'arrive pas à constituer une équipe de 6 participants, selon les critères ci-dessus, elle ne fera pas partie du classement « Challenge entreprises » et donc ne participera pas au podium « Challenge entreprises ».

Article 3. Inscriptions :

Pour inscrire votre entreprise, il suffit de cocher lors de votre inscription « Challenge Entreprise » sur site https://ledossard.com.

Article 5. Retrait des dossards :

Un espace dédié au « Challenge entreprises » sera créé exclusivement pour l'occasion au retrait des dossards. Seul le « Capitaine » pourra retirer les dossards de son équipe.

Article 6. Classement et podium :

Les 3 meilleures entreprises (ou associations) seront récompensées sur le podium.

Pour cela, l'organisateur cumulera les 2 temps de chaque membre de l'équipe et effectuera un classement avec les autres équipes en lice.

Les équipes de moins de 2 personnes ne feront pas partie du classement « Challenge entreprises TUN » et ne participeront donc pas au podium « Challenge entreprises TUN ».

Chaque participant participera au classement individuel de sa course de référence.

01/10/2026

La remise des trophées du « Challenge entreprise TUN » s’effectuera à la salle Bellevue à la suite de la remise des récompenses individuelles.